

JUIN 2009, JE VOTE EUROPE

Si vous devez aller à la pêche le 7 juin, n'oubliez pas avant cela d'aller voter pour les élections européennes. Quand on sait que désormais, plus de 50% des textes réglementaires de l'Hexagone découlent tout droit de directives européennes, on ne peut pas ne pas se sentir concerné.

Le droit du travail est directement impacté par nombre de décisions européennes, et si les mobilisations syndicales ont jusque là réussi à éviter le pire, je pense qu'il est tout de même préférable de soutenir les candidats qui placent l'homme, sa santé et sa liberté au cœur de leur action politique. Je suis sûr que vous saurez reconnaître les meilleurs en ce domaine.

En attendant, « bonne votation », comme on dit dans un petit pays pas loin d'ici, mais qui, lui, ne fait toujours pas partie de l'Europe.

Didier MANSOT

**NOUS PARTIMES 10 000
LE 29 JANVIER ET LE 19 MARS
POUR ARRIVER 100 000
LE 13 JUIN...**



MANIFESTATION

Départ le 13 juin à 14h30, Préfecture d'Annecy

www.cfdt74.fr

26 mai : PARI REUSSI ?

Ce fut difficile de battre le rappel pour que les troupes se mobilisent lors de cette manifestation du mardi 26 mai 2009, à 17h, sur la place Bernard de Menthon. L'orage aurait pu décourager les plus hardis, mais heureusement nos aînés sont venus gonfler les troupes. Nous étions finalement plus de cinquante personnes devant Courier, à l'abri près du bar avec nos banderoles. Ce fut l'occasion de parler et d'interpeller les passants qui sortaient des magasins. Plusieurs se sont approchés de la table de camping tenue par C. Servettaz pour signer la pétition contre l'ordre infirmier. Le Réseau Education Sans Frontière de Haute-Savoie, qui lutte contre les expulsions de sans-papiers, prenait le relais vers 18H30 en faisant un cercle de silence et en se déplaçant sur la place.



MAINTIEN DE LA MUTUELLE POUR LES RETRAITÉS

La CFDT l'a revendiqué, la Loi Evin l'a institué, la Cour de Cassation l'a entériné : désormais, le droit de tout salarié partant à la retraite de conserver à **couverture identique** la complémentaire maladie acquise chez son employeur est effectif. Il appartient au salarié d'en faire la demande à la mutuelle, dans les 6 mois de son départ à la retraite. La mutuelle a l'obligation de lui maintenir cette couverture, sur la base d'un tarif individuel qui ne peut être supérieur à 150% de sa part salariale payée avant la retraite.

La demande doit être établie

par écrit, et la mutuelle ne peut pas légalement la rejeter. Mais, en raison du coût potentiel que représente à long terme la mise en œuvre généralisée de ce droit nouveau, on constate une connivence employeurs-mutuelles pour faire de la résistance passive, notamment par le silence ou l'immobilisme. C'est donc au salarié, armé de la connaissance de ses droits et soutenu par son syndicat, d'exiger l'application de la loi. En cas de doute, on lui conseille ce mot de passe : « CFDT= RESPECT ». Efficace.

Jean-Pierre THOUBANS



MANIFESTATIONS DU 1ER MAI

En Haute-Savoie comme ailleurs, c'est un véritable bouquet de manifestations auquel nous avons eu droit pour ce 1er mai 2009. Au moins, ceux qui font de la proximité une condition à leur

participation n'avaient pas d'excuse, puisque des rassemblements avaient lieu à Annecy, Annemasse, Thonon, ainsi qu'à Cluses, où la CFDT aurait cependant souhaité, compte tenu du contexte économique, un rassemblement plus « unitaire ». Ceci étant, on peut tout de même considérer que cette journée a été une réussite, malgré une mobilisation moins



importante que lors des actions précédentes, ne serait-ce que par le climat bon enfant qui prévalait, et les nombreuses personnes qui, syndiquées ou non, sont venues partager au Parc des Esserts un repas champêtre très ensoleillé.



ST DUPONT : CRISE DE DIALOGUE SOCIAL... ET D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Vraiment, les nouvelles ne sont pas folichonnes pour les 345 salariés de l'usine de Faverges, et notamment pour les 288 d'entre eux concernés par le chômage partiel sur la période d'avril à fin juillet 2009. Les 44 cadres ne sont pas touchés par cette mesure : ils auront même, pour certains d'entre eux, leur prime de bonus en juin, pouvant atteindre l'équivalent d'un 14ème mois !

Ce sont donc 86000 h de chômage, soit en moyenne, pour les mieux lotis, 300 h/personne sur la période et 427 h/personne pour le secteur de la mécanique.

L'addition s'alourdit pour certains salariés qui, sur l'exercice précédent, se sont vus retirer un certain nombre d'heures de chômage partiel, lié à la sous-activité entre janvier et mars

2009 (300 euros de moins pour certains sur la paie de mai 2009).

Pendant ce temps, à l'extérieur de l'entreprise, la Direction continue de communiquer sur des résultats florissants et des perspectives industrielles prometteuses, qui dénotent avec le contexte au sein de l'usine...

Certes, les deux exercices précédents étaient plutôt bons et bénéficiaires :

- celui de 2006-2007 en sortie de licenciements, avec une baisse de la masse salariale (l'effectif au 31 mai 2006, avant le plan en octobre 2006, était



de 434 salariés) ;
- et celui lié à la bonne couverture de l'assurance sur la perte d'exploitation et les biens sur l'exercice 2008/2009, qui a connu l'incendie et la reconstruction d'une partie des ateliers... malgré un recul du chiffre d'affaires. →

La baisse du chiffre d'affaires est due principalement aux méventes du marché russe (pays où les lois du marché sont imprévisibles), à l'incendie, et enfin à la crise économique.

L'entreprise a du mal à prendre une part de marché aux USA, et à trouver une organisation de distribution digne de ce nom.

La trésorerie va être gérée au niveau du groupe (apport financier possible des filiales). Il y a besoin de 8 millions d'euros d'ici septembre 2009. L'usine apporte la plus grosse contribution par un nombre impressionnant d'heures de chômage : certains ateliers auront connu 2 mois d'inactivité totale sur la période (avril et juin) !

Pour clore le tout, les relations sociales sont tendues. Un référendum a été engagé par la CFDT, la CGT et la majorité du CE, concernant le non-respect de la consultation préalable du CE :

- sur les mesures de chômage partiel ;

- sur la sollicitation pour une demande de chiffrage en vue d'un éventuel départ anticipé pour des personnes nées en 1952 et 1953 ;

- sur la décision de la Direction de suspendre l'accord sur la durée du travail annualisé du 26 octobre 2006, attendu qu'elle est illégitime, nulle et de nul effet, et qu'elle doit être annulée car son application doit être respectée.

Enfin, la CFDT enquête auprès des 33 salariés de la mécanique, où est annoncée une mutation avec des emplois menacés. Ce secteur va subir de plein fouet les conséquences en termes de volume de sa production traditionnelle :

- la référence briquet BR, victime de ses taux de marge trop faibles, va disparaître ;
- nouveaux développements en élargissement de gamme sans laiton, et approvisionnements en Asie ;
- chute de la demande des

marchés ;

- limite de la productivité ? (à suivre...)

Catherine Bondi

Un jugement rendu le 18 mai indique que, s'agissant du chômage partiel, la ST DUPONT est dans l'incapacité de justifier une autorisation préalable pour mettre en œuvre une telle mesure à compter du 1er avril. Mais la juge a surtout retenu que la ST DUPONT ne justifie pas de « circonstances exceptionnelles », telles que prévues dans l'accord du 26 octobre 2006, pour déroger au décompte annuel. La mesure de chômage partiel est donc déclarée nulle et de nul effet à compter du 1er avril 2009, et ce sans limite. Les salaires sont donc totalement payés et les salariés placés en mise à pied économique... La Direction est condamnée à verser aux demandeurs 1500 euros au titre de l'article 700.

**CET ALBUM SERA SPIRITUEL...
ET SPIRITUEUX !**

WWW.FIORESE.FR

FLASH 74 - Rédacteur en chef : Didier MANSOT. Union Départementale CFDT - 29, rue de la crête, BP 37 - 74962 CRAN-GEVRIER cedex.
Tel : 04 50 67 91 70 / Fax : 04 50 08 13 85
Courriel : ud@cfdt74.fr

Si j'étais banquier

j'inventerais des assurances qui s'occupent de tout

Habitation • Auto • Santé • Prévoyance

Contrats gérés par les Assurances du Crédit Mutuel, entreprises régies par le code des assurances.

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

N° Indigo 0 825 01 02 02

SNR : UNE ACTION SOLIDAIRE OU SUICIDAIRE ?

La grève à l'usine SNR d'Annecy aura au moins eu le mérite de faire les gros titres dans la presse locale. Tant pis si, au passage, quelques vérités ont échappé à la sagacité des journalistes. Certes, le sujet était sérieux, puisqu'il s'agissait des négociations salariales restées vaines, mais cela justifiait-il une telle démarche ?

Quoiqu'il en soit, la CGT, forte de la venue de son délégué central d'entreprise, Jean-Paul Macé, particulièrement actif également dans son action politique à Lutte Ouvrière, a tenté un « coup ».

Malheureusement, nombre de salariés ne se sont pas joints à l'action, contrairement à ce que l'on aurait pu comprendre dans la presse.

En fait, c'est une large partie du service Production de l'usine d'Annecy qui s'est mobilisée. N'empêche que ce sont finalement plus de 90% de l'ensemble des salariés qui ont continué de bosser.

Dans un contexte de chômage partiel et de menaces de délocalisation, la CFDT SNR, qui n'a d'ailleurs pas été contactée au préalable pour éventuellement s'associer au mouvement, a préféré ne pas le rejoindre. Dubitative sur le véritable moteur de l'action, la section



CFDT indique dans le tract distribué aux salariés : « il ne faudrait pas confondre l'action syndicale dans l'entreprise avec les coups médiatiques ou les campagnes politiques ».

Certes, la position de la CFDT, qui tente de négocier, n'a pas eu de publicité hors de l'entreprise. Mais ce qui compte avant tout, dit Jean-Marie Lathuille, délégué central d'entreprise CFDT : « c'est d'obtenir des avancées pour les salariés. Là, ce sont 5 journées de salaire perdues pour des ouvriers qui subissent déjà le chômage partiel ». Dans un tel contexte, nos actions doivent être mesurées et ne pas servir de prétexte, vrai ou faux, pour conduire TOUS les travailleurs de SNR vers une issue fatale.

Pour autant, la CFDT SNR ne

nie pas l'échec des négociations salariales, qui n'ont pas apporté un seul centime de plus pour 2009. Pas plus qu'elle n'ignore la dégradation du climat à l'intérieur de l'entreprise, où s'installe un décalage entre ceux qui sont touchés par des mesures de chômage partiel et ceux qui, pour l'instant, ne le sont pas. Cependant, son choix d'action s'est porté sur le soutien aux mouvements nationaux de janvier et de mars derniers. Bien entendu, la CFDT SNR sera partie prenante de l'action nationale du 13 juin prochain, notamment pour revendiquer des mesures visant l'amélioration du pouvoir d'achat.

Nicolas Lethenet

LE COMMISSAIRE ENQUÊTE !

Rien à voir avec le fameux fumeur de pipe ! Il s'agit du tout nouveau Commissaire à la réindustrialisation pour la région Rhône-Alpes, M. Gérard Cascino, qui

vient d'être nommé par Nicolas Sarkozy.

Ancien Directeur Régional du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en PACA, le voici désormais dans

une région plus froide. Si la lettre de mission ne lui est pas encore parvenue, il ne l'a pas attendue pour rencontrer les organisations syndicales, afin de se présenter mais aussi de connaître le point de vue des syndicalistes sur la

➡ situation, plus particulièrement sur la vallée de l'Arve où devraient commencer ses premières « investigations ». La franchise étant de rigueur, nous ne lui avons pas caché notre désarroi quant aux relations sociales désastreuses avec les employeurs de tout poil, parmi lesquels, il faut bien le dire, ceux de l'UIMM se distinguent...

À cet homme sympathique et affable, nous avons souhaité bon courage, tout en l'assurant de notre entière collaboration, chaque fois que cela nous sera possible.



Nicolas Lethenet, Secrétaire du Syndicat CFDT Métallurgie 74, et Gérard Cascino, Commissaire à la réindustrialisation

RESAIDE74 : C'EST AUSSI LA CFDT

Vous ne comprenez rien au titre de cet article ? Alors lisez ces quelques lignes, elles peuvent d'ailleurs vous être utiles :

Nous en avons assez d'être isolées (nous, ce sont des travailleuses...), assez d'être confrontées aux turpitudes du Code du travail, assez de méconnaître nos droits et de nous faire gruger, mais aussi assez de galérer pour trouver du travail. Alors, nous nous sommes regroupées. Non pas en association ou en entreprise, mais syndicalement. Grâce à Danièle Maréchal, militante savoyarde (mais néanmoins nationale) dans ce secteur professionnel, et grâce aussi à mon implication syndicale fédérale, nous avons pu mettre en place « une autre manière de fonctionner ». Par le biais de

Besoin de souffler
Pour vos parents, pour
vos enfants,
Pour vos travaux ménagers

Faites appel à notre
Réseau de professionnelles :
Assistants de vie, Gardes d'enfants,
Aides à domicile
Adapté à vos besoins, Jour, Nuit et Week End
Payable en Chèque Emploi Service (CESU)
Déductible de vos impôts

Contactez nous :

Christine au 06 66 76 19 70 en journée
Anne au 06 19 40 98 44 le soir
Sur : [resaide74 @yahoo.fr](mailto:resaide74@yahoo.fr)



cette organisation un peu particulière, tout le monde y trouve son compte. En effet, pour une

prestation qui ne coûte pas plus cher à l'employeur du fait qu'il n'y a pas de frais de gestion, celui-ci est tout de même assuré d'un service continu avec la même personne, sauf volonté contraire de sa part (dans ce cas nous sommes à même de lui proposer une autre employée du réseau). L'employée, elle, récupère un meilleur salaire, et la CFDT y gagne des adhésions. Nous sommes ainsi une trentaine, en quelque sorte « chapeauté » par la CFDT, qui nous donne accès aux informations très utiles sur notre métier et nous permet également d'être des actrices directement impliquées dans la vie de notre branche professionnelle. Alors n'hésitez pas, vous avez besoin d'une garde d'enfant, d'une aide à domicile ou d'une assistante de vie, faites appel à Resaide74.

Christine Platen

2009, UN BON CRU POUR LE SYNDICAT PROTECTION SOCIALE DE LA HAUTE-SAVOIE

L'élection et l'adhésion sont les deux moteurs de l'action syndicale. Ils sont le signe direct d'une reconnaissance du travail accompli par les militants locaux, et aussi, parfois... des orientations confédérales. En tout cas, nous ne boudons pas notre plaisir pour ce cru 2009. Disons le tout net, il nous met du baume au cœur. D'autant que la participation est très bonne : suivant les collèges et les mandats, elle oscille entre 67% et 82%.

Pour connaître en détail le score de toutes les organisations, cliquez sur www.cfdt74.fr

Catherine Bressand

CPAM de Haute-Savoie (Mandat de 2 ans)

Nous confirmons nos excellents résultats de 2007, en particulier en CE où, malgré la présence de 3 listes, nous avons récolté plus de 50% des voix, sauf chez les cadres suppléants.

Cette année, avec la loi sur la représentativité, FO a présenté une liste qui risquait de compromettre l'équilibre. En DP, FO a grignoté sur notre électorat. Sur 15 postes à pourvoir, 9 reviennent à la CFDT, 5 à la CGT, et un à la CGC.

CAF de Haute-Savoie (mandat de 3 ans)

Même configuration que lors de la dernière élection. La CFDT confirme ses résultats de 2006 dans le collège Employés, et progresse dans le collège cadre.

ENTIS

Suite à la fusion de plusieurs entités de la Mutuelle Familiale (Groupe Mutualiste Entis, CETREMUT, Mutuelle générale de prévoyance, Mutuelle familiale des travailleurs indépendants, Mutuelle familiale de Haute-Savoie, de nouvelles élections sont organisées.

Une ex-militante reprend du service et, avec un jeune cadre, décide de présenter des candidats dans les 2 collèges. Il s'agit d'une DUP.

A noter que jusqu'à maintenant à la mutuelle familiale, la CGT détenait le monopole (comme représentants du personnel et aussi comme employeur...).

Les résultats sont excellents pour une 1ère élection, gageons que dans 4 ans, la CFDT sera majoritaire !



Mutuelle N° 775 653 355, soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité

Santé **Prévoyance** **Epargne** **Retraite**



**Des salariés bien protégés,
une entreprise valorisée !**

**Quel que soit votre
secteur d'activités,
découvrez nos solutions
entreprises !**

Tél. 04 79 70 78 18
entreprises.dvp@adrea-paysdesavoie.fr
www.adrea-paysdesavoie.fr

